



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
À S.E. M. PEDRO DE LEMOS TOYAR,
NOUVEL AMBASSADEUR DU PORTUGAL PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Mercredi 8 juin 1946

Les sentiments dont est animée Votre Excellence en Nous remettant les lettres qui l'accréditent ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République portugaise, et que Votre Excellence a exprimés en termes si sincères et si nobles, trouvent en Nous une profonde compréhension et une entière correspondance.

Après la longue et fructueuse carrière diplomatique au cours de laquelle Votre Excellence a rendu à son pays de signalés services, les desseins de la divine Providence et la confiance particulière de votre gouvernement vous ont conduit dans Notre Ville éternelle, mère de la civilisation latine et chrétienne, de la fécondité de laquelle les nations ibériques ont reçu des bienfaits fonciers et durables, non seulement pour leur propre bien, mais encore pour celui de l'humanité tout entière.

Deux événements récents ont attiré vers la patrie de Votre Excellence les regards fervents et reconnaissants du monde catholique tout entier : les fêtes jubilaires de Fatima et la proclamation du titre de Docteur de l'Église universelle, décerné au grand fils de Lisbonne, saint Antoine, flambeau de science et de sainteté, dont le Portugal et l'Italie peuvent, avec des droits égaux, s'enorgueillir justement.

C'est à un moment bien important qu'il échoit à Votre Excellence d'inaugurer, au centre du christianisme, sa haute charge de représentant du Portugal ; d'un peuple dont l'étroite union avec le Siège apostolique s'est manifestée clairement aux temps de son antique puissance et grandeur ; d'un peuple dont la plus grande partie a su, même aux jours de trouble et d'agitation, rester fidèle à ses traditions catholiques, contribuant ainsi au maintien des principes spirituels fondamentaux qui devaient plus tard servir de base pour les jours meilleurs qui suivirent.

Aujourd'hui, les relations entre l'Église et l'État, au Portugal, sont caractérisées et animées par un

mutuel respect et une confiance réciproque.

Le Concordat, conclu en 1940, conjointement avec l'Accord missionnaire, avait pour but, ainsi qu'on le lit dans le préambule, « de régler par un mutuel accord et de manière stable la situation juridique de l'Église catholique au Portugal, pour la paix et le plus grand bien de l'Église et de l'État ».

La vitalité et l'efficacité de ces accords ne consistent pas uniquement dans la pondération, dans la correction et dans la clarté des formules juridiques. Sa véritable force vitale se fonde surtout sur la certitude confiante, d'ailleurs confirmée par l'expérience, de voir qu'à la propre et loyale observance des engagements répondra une égale fidélité de la part de l'autre partie contractante.

Actuellement, toutes les personnes sensées et droites reconnaissent volontiers que la conclusion de ces accords ne fut pas un événement de caractère temporaire et passager, mais un acte historique qui correspond au véritable bien de la nation portugaise et dont l'immense importance a pénétré toujours davantage dans la conscience de la grande majorité du peuple.

Ces jours bénis des fêtes commémoratives de Fatima, dont Notre cardinal légat Nous a fait à son retour un émouvant et consolant rapport, Nous donnent la certitude que le peuple croyant portugais, profondément dévot à sa céleste patronne, sent et sait où se trouvent, en ce temps d'incroyables difficultés pour tous les peuples, les plus profondes et solides racines de sa force, à savoir: dans la fidélité à ces vérités de foi et à ces valeurs spirituelles qui ont constitué jadis pour vos ancêtres l'appui et le soutien sur le chemin souvent bien rude de l'existence, et dans la vigueur renouvelée d'un christianisme actif qui a le courage de ne laisser ni léser ni violer, dans quelque domaine que ce soit de la vie privée ou publique, sociale ou économique, nationale ou supranationale, le droit divin contenu dans la loi naturelle ou dans la Révélation.

Cependant, le peuple portugais qui sut malgré tout se tenir à l'écart du formidable conflit, ne sera pas, lui non plus, dispensé d'affronter la solution des multiples problèmes de l'après-guerre. Nous nourrissons en Notre cœur le désir et l'espoir que sa contribution à cette œuvre d'une importance européenne et mondiale pourra servir, elle aussi, à imprimer une forte et durable impulsion à la résurrection de l'esprit de fraternité entre les nations et à dissiper les méfiances mutuelles qui retardent aujourd'hui l'instauration d'une véritable paix.

Dans cette attente, au moment où Votre Excellence prend possession de sa haute charge, Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue, et en appelant la protection et la grâce du Tout-Puissant sur les personnes de l'Excellentissime Monsieur le président de la République, du chef et des membres du gouvernement, ainsi que sur toute la nation portugaise, Nous donnons de tout cœur, à Votre Excellence, la Bénédiction apostolique implorée.

* *Actes de S.S. Pie XII*, tome VIII, p.140-142.

Documents Pontificaux 1946, p.185-187.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana